



DETERIORATION DE BIENS IMMOBILIERS

Par **edith61**, le **19/12/2012 à 16:06**

BONJour,rnrnj'ai subi dimanche dernier un gros sinistre :rnrn mon chalet a été anéanti, suite à une explosion commise par mon voisin, celui-ci avait chauffé lui meme son chalet avec du gaz mais à omis de l'éteindre.rnMON chalet a été détruit totalement par les flammes il ne me reste plus rien.rnCependant, mon voisin n'a pas d'assurance, et je ne sais pas comment être remboursé des dommages. rnJE VOUS remercie de me donner une réponse
[s]**Par sécurité, ni adresse (mail ou autre) ni n° de téléphone sur le forum.**[/s]

Par **chaber**, le **19/12/2012 à 18:23**

bonjour
vous faites une déclaration de sinistre à votre assureur

Par **edith61**, le **19/12/2012 à 21:03**

nous navons pas assuré notre chalet, nous l'avons acheté sur un terrain de loisir, mais nous ne sommes pas propriétaire du terrain ;; que faire ?

Par **chaber**, le **20/12/2012 à 08:53**

Votre situation est très mal engagée, par le fait qu'il n'y a pas d'assurance pour votre voisin et pour vous.rnrnIl ne vous reste plus qu'à tenter un recours directement contre le voisin

responsable de l'explosion

Par **edith61**, le **20/12/2012** à **09:44**

BONJOUR
Nous avons déposé une plainte à la gendarmerie contre le voisin , l'affaire est en cours
est ce que le propriétaire du camping peut aussi nous dédommager de ce sinistre ?
MERCI